

de M. Claude Miffon

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 05.06.96)

Pour la participation de la Ville de Genève à la création d'un réseau de télécommunications multimédias.

Vu:

- la libéralisation du marché des télécommunications à l'horizon de 1998;
- l'objectif de faire de Genève une capitale internationale dans le domaine des télécommunications;
- l'intérêt des téléréseaux, en particulier la société Télégenève SA dont la Ville de Genève est actionnaire majoritaire, d'affronter de façon compétitive ces mutations technologiques et économiques;
- la concertation existante entre les différentes sociétés de téléréseaux;
- la quasi-certitude qu'il n'existera à Genève, à l'aube de l'an 2000, qu'une seule infrastructure performante de télécommunications multimédias, basée sur la technologie de la fibre optique et dont le coût de réalisation est aujourd'hui estimé à environ 650 millions;
- l'intérêt évident pour la Ville de Genève à participer à la création et à l'exploitation d'une telle infrastructure, en vue de sa mise à disposition onéreuse à un certain nombre de prestataires de services (entreprises de télécommunications, téléréseaux, etc.),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- a) à participer à un tour de table avec l'ensemble des partenaires potentiels (Etat, communes genevoises, Services industriels, PTT, téléréseau, etc.), afin de déterminer une stratégie en vue de la mise en place d'une telle infrastructure;
- b) à présenter un rapport au Conseil municipal sur le résultat de cette concertation et les investissements qu'il conviendrait de consentir afin que notre municipalité soit partie prenante à ce projet.